

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 26

Représentés : 7

Absents : 10

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY, M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Roger RIBOLLET, M. Dominique VIOT,
Secrétaire de séance : Mme Catherine GUTIERREZ

N°2026/02/03/04 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ANIMATION JEUNESSE ET CULTURE (AJC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2025/01/28/10 du 28 janvier 2025 approuvant la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Animation Jeunesse et Culture (AJC) pour les années 2025 à 2030,

Vu la demande de soutien financier de l'association Animation Jeunesse et Culture par courrier du 5 janvier 2026,

Vu le contrat d'engagement républicain signé par le Président d'AJC,

Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive, rappelle que la Communauté de Communes Val de Saône Centre apporte son soutien financier auprès d'AJC par la signature, après délibération, d'une Convention d'Objectifs et de Moyens annuelle de 2017 à 2024 et pluriannuelle depuis 2025 :

- 2017 : soutien aux actions sociales uniquement,

- de 2018 à 2021 : soutien aux actions sociales et à celles en faveur des jeunes âgés de 14 à 17 ans uniquement,

- de 2022 à 2025 : soutien aux actions sociales, à celles en faveur des jeunes âgés de 14 à 17 ans et à la mise à disposition du Conseiller Numérique à la France Services ainsi que dans certaines communes de la Communauté de Communes.

Nathalie BISIGNANO rappelle que pour 2025, la subvention sollicitée initialement par l'AJC s'élevait à 74 625€ (contre 64 890€ en 2024 soit + 15% en raison des difficultés financières rencontrées par l'association) répartis comme suit :

- 49 170€ pour les actions sociales

- 17 465€ pour les actions en faveur de la jeunesse (14-17 ans)

- 7 990€ pour la mise à disposition du conseiller numérique

Le bureau communautaire du 7 janvier 2025 ayant accepté une augmentation maximale de 5% de la subvention, la demande d'AJC a été ajustée à 68 135€ et répartie de la manière suivante :

- 47 694€ pour les actions sociales

- 14 990€ pour les actions en faveur de la jeunesse (14-17 ans)

- 5 451€ pour la mise à disposition du conseiller numérique

Pour l'année 2026, l'association sollicite une subvention de **74 000€ (+8.60%)** malgré la suppression de la mise à disposition du Conseiller Numérique à la France Services ainsi que dans certaines communes de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2026. Les représentants de l'association indiquent en effet que la diminution en 2023, 2024 et 2025 puis la suppression en 2026 des aides de l'Etat pour le poste de Conseiller Numérique les a contraints à licencier le salarié occupant cette fonction. Les représentants ajoutent que la situation financière de l'association est alarmante et qu'une augmentation de la participation des collectivités s'avérerait indispensable pour sa pérennité. Ainsi, la répartition demandée est la suivante :

- 54 760€ pour les actions sociales

- 19 240€ pour les actions en faveur de la jeunesse (14-17 ans)

Nathalie BISIGNANO rappelle en outre qu'afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'association, le versement de la subvention intervient comme suit annuellement :

- Un premier acompte de 25% du montant total de la subvention courant février, après délibération attributive,
- Un deuxième acompte de 55% du montant total de la subvention après le vote du budget en mars,
- Le solde de 20% du montant total de la subvention en fin d'année à réception et/ou présentation du bilan qualitatif et quantitatif des actions du champ communautaire sur proposition de la ou des Commissions thématiques.

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 20 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 13 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 26 janvier 2026,

Il est proposé d'attribuer à l'association Animation Jeunesse et Culture une subvention de **74 000€** au titre de l'année 2026, comprenant une augmentation de 8.60% par rapport à la subvention 2025.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (23 voix) et avec 3 oppositions (Richard LABALME, Catherine GUTIERREZ et Patricia MAURY) et 7 abstentions (Jean-Claude DESCHIZEAUX, Renaud DUMAY, Carole FAUVETTE, Vincent GELAS, Benoît PEIGNE, Magalie PEZZOTTA et Fabienne GIMARET)

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 d'un montant de **74 000 euros** à l'association Animation Jeunesse et Culture (AJC) qui gère le Centre social « l'Embarcadère » à Thoisse.

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2026 et qu'un acompte de 18 500€ soit 25% de la subvention sera versé à l'AJC au mois de février 2026 conformément aux termes de la convention pluriannuelle signée en 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 3 février 2026

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
De la notification à AJC le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX